

ENSA MARSEILLE-2024-1778275-MCF

TPCAU n°4 H/F

Ref : 2024-1778275

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-Marseille) Ministère de la culture	ENSA de MARSEILLES

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 16/01/2025

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	Expérience souhaitée Non renseigné		
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

L'**ENSA-M** recrute un.e enseignant.e chercheur.e dans le champ des TPCAU, ayant des compétences avérées en matière d'enseignement du projet architectural & urbain.

MISSIONS

Le/la candidat.e :

- coordonnera la Formation Professionnelle Continue, (licence & master : emplois du temps, voyages, recrutements, concours d'entrée, jurys, etc.),
- assurera un ou deux studios de projet et les rapports d'activité professionnelle (licence &

master) en FPC et au moins un studio en licence en Formation Initiale.

CHARGES PEDAGOGIQUES

Licence

À chaque semestre, l'UE **Projet** est composée d'un studio (semaine intensive, exercice.s de projet, visite ou voyage, semaine bleue), d'un TD pluridisciplinaire associé encadré par un champ connexe , de cours de théorie.

Les groupes de projet d'un semestre fonctionnent collégialement et sont coordonnés par un.e enseignant.e titulaire TPCAU (ou co-coordonnés avec un.e MCFA) travaillant en concertation avec l'enseignant.e du champ coordonnant le TD.

En fonction de son profil, Le/la candidat.e fera une proposition pédagogique pour un studio de projet dans un des semestres thématisés (**S1 Commencements, S2 Préexistences, S3 Matière, S4 Ambiance, S5 Habiter ensemble, S6 Faire société**).

Master

Au regard des problématiques architecturales, urbaines et paysagères, régionales et méditerranéennes et en lien avec sa pratique professionnelle, Le/la candidat.e fera une proposition pédagogique pour un studio de projet et un TD exploratoire pluridisciplinaire associé, dans le cadre des thématiques de master (**Repenser les processus de projet : Prendre soin de l'existant, Spécificités des territoires, Habiter demain, Ressources & écosystèmes méditerranéens**), au sein ou non d'une équipe pédagogique existante.

En licence et/ou en master, il/elle pourra compléter son service par des cours (CM,option ou intensif).

Autre formation

Formation Professionnelle Continue. Ouverte aux personnes ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, souhaitant valoriser leurs acquis et expériences et devenir Architecte Diplômé d'Etat, elle accueille une quinzaine d'étudiant.e.s par promotion (licence & master), tous les deux ans. Le cursus complet s'étale sur quatre ans, avec deux promotions simultanées par an.

En licence, au plus près de la FI, chaque semestre thématisé articule plusieurs disciplines autour du projet (**S3 Géographie & ressource, S4 Vivre ensemble, S5 Habiter la ville dense, S6 Dimension politique de l'équipement urbain**). Les enseignements sont basés sur un apprentissage progressif des fondamentaux, un déconditionnement de certains réflexes professionnels, une approche pluridisciplinaire et une complexité croissante des programmes et des sites abordés.

NB : Les cours sont concentrés les vendredis et un samedi par mois.

En master, les étudiant.e.s sont intégré.e.s à la FI (projet, séminaire, théorie).

CHARGES SCIENTIFIQUES

Selon ses travaux, le/la candidat.e participera aux activités d'un laboratoire

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Solides expériences et compétences relatives à l'enseignement du projet architectural & urbain, à toutes les échelles, en école d'architecture en France et/ou à l'étranger (tous cycles confondus).
- Activité de maîtrise d'œuvre exigeante reconnue (réalisations, publications, conférences, expositions, etc.), montrant un engagement et une pensée réflexive liant pratique architecturale, pédagogie, théorie et recherche.
- Bonne connaissance des grands enjeux architecturaux, urbains et paysagers contemporains, en particulier concernant l'évolution de la profession, de ses pratiques et de la diversification des métiers de l'architecture.
- Capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse des situations rencontrées.
- Aptitude à mettre en œuvre et piloter une formation dans le champ TPCAU au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.
- Aptitude à développer des projets pédagogiques autour de thématiques et problématiques contemporaines.
- Faculté à s'intégrer et à coordonner une équipe pluridisciplinaire d'enseignant.e.s portant le projet pédagogique et scientifique de l'école.
- Expérience au sein d'une formation continue appréciée.
- Faculté à contribuer à l'organisation de la FPC en lien avec les services administratifs de l'ENSA•M concernés.
- Bonne maîtrise des textes réglementaires encadrant la FPC dans les ENSA.
- Savoir-être : écoute, respect, esprit d'équipe, initiative, intégrité, efficacité.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche ou à un organisme professionnel

Ouvert à la singularité du profil et du parcours du/de la candidat.e.

3 - Diplômes et/ou expériences professionnelles souhaités

- Diplôme d'architecte DPLG ou ADE-HMONP ou diplômes français ou étrangers reconnus équivalents.
- Inscription à l'Ordre des Architectes demandée (pour encadrer les rapports de stage et les mémoires HMONP).

Éléments de candidature

Personne à contacter

camille.madinier@marseille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Postes ouverts à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code. Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

A l'ENSA-M, l'enseignement est centré sur celui du projet architectural & urbain, attentif à l'échelle de l'édifice, conforté par les disciplines connexes. L'école comprend nombre de praticien.ne.s (architectes, urbanistes, ingénieurs, artistes) et des chercheur.e.s, architectes de formation ou issu.e.s de disciplines universitaires.

Le la candidat.e partage ses charges pédagogiques au moins entre la licence et le master, toutes formations confondues.

Obligations de service :

- Encadrement d'étude,
- coordination pédagogique,
- participation au jurys, instances et événements

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Marseille

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2025

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L’Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires regroupe l’ENSA-Marseille, l’Institut d’Urbanisme & d’Aménagement Régional d’Aix-Marseille Université, l’antenne de Marseille de l’Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Seule école d’architecture en PACA, l’ENSA-M accueille 1100 étudiant.e.s de toute la France, dont la Corse. En réponse aux enjeux contemporains, elle forme des architectes capables d’un engagement politique par l’architecture. Des partenariats l’ancrent dans son territoire, offrant des terrains contrastés aux travaux menés dans ses formations :

- **Licence.** Chaque année est teintée par un thème (**Géographie, Ressources, Politique**) décliné dans les semestres, chacun ayant 4 Unités d’Enseignements (**Projet, Représentations, Construction, Vision du monde**).
- **Master.** Une thématique transversale Repenser les processus de projet explore 4 axes (Prendre soin de l’existant, Spécificités des territoires, Habiter demain, Ressources & écosystèmes méditerranéens). Les semestres sont composés de studios associés à des TD exploratoires

pluridisciplinaires, de séminaires recherche, de cours de théorie, de cours d'environnement professionnel.

- **Doctorat.** Il est organisé par le DREAM et rattaché à l'ED 355 Espaces, Cultures, Sociétés - AMU. L'ENSA-M a aussi une alternance, un double-cursus architecte-ingénieur, une Formation Professionnelle Continue, une HMONP.

L'ENSA-M souhaite développer des formations et enseignements communs à l'IMVT.

Outre la recherche fondamentale, l'ENSA-M développe la recherche-action, la recherche-création et la recherche par projet. Elle accueille deux laboratoires aux équipes constituées d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, d'ingénieur.e.s de recherche, de membres extérieurs et de doctorant.e.s.

- **INAMA** est centré sur l'époque contemporaine (du XIXe siècle à nos jours) et l'aire régionale méditerranéenne. Il aborde les questions de productions doctrinales et de projets à diverses échelles, déclinant une thématique générale sur les rapports entre dynamiques globales et locales, avec notamment : la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain, les transferts et adaptations des normes et modèles, la construction des postures méditerranéistes, les jeux d'acteurs entre experts et politiques, les doctrines et pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.
- **Project[s]** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, des arts, de l'ingénierie et du design. Il étudie les savoirs en actes dans le projet et cherche à déterminer sous quelles formes ils sont sollicités et produits. Cette approche disciplinaire comme interdisciplinaire du projet se développe à travers 4 axes : Pédagogie réflexive du & pour le projet ; Territoires & objets multiscalaires en projet ; Ambiances, environnement & projet ; Faire œuvre : art & projet architectural.

Quelques enseignant.e.s-chercheur.e.s sont membres d'autres laboratoires.